

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 062-216207365-20240912-DEC2024\_133-AI

S<sup>2</sup>LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE DEUX DEVIS DESTINÉS À  
L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT ILLUMINALYS  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'évènement **ILLUMINALYS du samedi 14 septembre 2024** ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société SARL LE SECRET DE LA FETE;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la société SARL LE SECRET DE LA FETE (sise 18 BIS RUE DE Verdun 62217 Achicourt) un devis pour assurer l'illumination du site N°2, soit un montant de **1500 euros TTC** ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 septembre 2024

DEC 2024-133

Le Maire,  
Jean-Claude TROY  
  


DGS